

OPÉRATION DE SECOURS EN JORDANIE

La Revue internationale a publié à diverses reprises des informations sur l'action de secours entreprise en Jordanie par le CICR, avec le concours de la Ligue, de Sociétés nationales, d'institutions et de gouvernements, durant les derniers mois de l'année 1970. Mais le Rapport final largement illustré que publie aujourd'hui le Comité international donne une image complète de cette action et nous jugeons donc intéressant d'en reproduire le texte, d'autant qu'il est suivi de tableaux grâce auxquels nos lecteurs verront quels sont les généreux donateurs qui ont participé à cette action et constateront l'ampleur des contributions reçues et acheminées.

Le 6 septembre 1970, le monde fut frappé de stupeur en apprenant que deux avions, l'un de la Swissair et l'autre de la TWA, avaient été détournés par des commandos palestiniens sur l'aérodrome de Zerka, dans le désert de Jordanie. Le CICR prit des mesures immédiates. Dans la soirée du 6 septembre, le chef de sa délégation en Jordanie se rendit à Zerka pour s'assurer de la condition des passagers. A Genève, le Comité décida, le 7 septembre, l'envoi d'une délégation spéciale. Elle s'embarqua sur un avion de la Croix-Rouge apportant à Amman des vivres et du matériel pour les passagers. Le 8 septembre, le but de cette mission était exposé au Premier Ministre de Jordanie par le chef de la délégation du CICR.

Le 9 septembre, un avion de la BOAC fut détourné et rejoignit les deux autres sur « l'aéroport » du désert. Le jour suivant, un second avion de la Croix-Rouge arrivait à Amman avec des vivres. A son bord se trouvait une équipe médicale. Un convoi de vivres envoyé par route d'Amman à Zerka fut stoppé le 11 septembre et fut empêché de parvenir aux avions. De plus, le même jour, un médecin du CICR et son infirmier, restés depuis deux jours dans le désert avec les passagers des avions, reçurent l'ordre de se replier. Ils déclarèrent que de la dynamite avait été placée dans les trois avions.

Dans l'après-midi du 12 septembre, on fit sauter les trois appareils. Auparavant, les passagers avaient été évacués, et tous, sauf les otages, furent conduits par le CICR sur Amman et quittèrent la Jordanie le lendemain, pour l'Europe et les Etats-Unis.

« Je ne suis qu'un petit enfant. Laissez-moi partir ! » Cet appel à la pitié, jeté par un jeune garçon qui avait été retenu pendant plusieurs jours dans le désert de Jordanie, n'est qu'un faible écho des cris d'angoisse dont retentirent les collines d'Amman au cours des journées suivantes. Quinze jours de peur ! Des combats, des morts, des blessés. De la fumée et des ruines. Des hommes plongés dans la détresse, sans toit, sans aide. Un monde où les passions s'étaient déchaînées. Pour les morts, une paix éternelle, pour les vivants, un lendemain. Pour ceux qui en avaient besoin : la Croix-Rouge.

Le 17 septembre, la guerre civile éclatait en Jordanie.

Le Comité international de la Croix-Rouge maintenait depuis quelques années des délégations permanentes au Moyen-Orient : à Beyrouth, Amman, Damas, Le Caire, Tel Aviv, Sanaa et Aden. En Jordanie, deux délégués accomplissaient diligemment les activités conventionnelles incombant au CICR. A ces dernières vinrent s'ajouter de nouvelles tâches en raison du détournement des avions. Lorsque éclata le conflit interne, la situation se modifia. Le siège de la délégation du CICR se trouva en pleine bataille et fut endommagé. Des obus mirent son émetteur radio hors d'usage pour plusieurs jours. Il n'y avait plus ni lumière, ni eau, ni contact avec le monde extérieur. Pendant quatre jours, les délégués furent immobilisés sur place par les fusillades. Quant au siège de la Société du Croissant-Rouge de Jordanie, il fut complètement démoli. C'est dans cette situation que démarra une action de grande envergure. Le 19 septembre, le roi Hussein lança un appel à divers gouvernements pour obtenir une aide d'urgence. Conjointement, il présenta une requête au CICR, lui demandant de coordonner tous les secours destinés à la Jordanie.

Tandis que la tension s'accroissait, dans un climat d'extrême insécurité, le CICR prit les mesures nécessaires et en accepta les risques. Des gens mouraient ; d'autres, innombrables, étaient dans le besoin. Le 23 septembre, le Président du CICR demanda aux combattants d'observer une trêve de 24 heures, afin de secourir les blessés. Le même jour, en raison de l'ampleur de l'action de secours, le CICR créa, au sein de son Département des Opérations, un groupe spécial chargé de coordonner les actions du CICR, de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, des Sociétés nationales et, le cas échéant, celles d'autres organisations. La responsabilité de ce groupe de coordination fut confiée au Secrétaire général de la Croix-Rouge finlandaise. Ce même 23 septembre, une équipe du CICR, chargée d'évaluer la situation, partit pour Amman. Puis l'on donna le feu vert à des unités médicales qui se tenaient prêtes à se rendre en Jordanie. Elles arrivèrent sur place par air et par route, en passant par Chypre,

Beyrouth et Damas, ainsi que par Israël et les territoires occupés. L'action avait commencé.

Unique dans les annales des secours internationaux, l'Opération de Jordanie constitue un événement marquant sur le plan d'une coopération internationale Croix-Rouge. Œuvrant sous l'égide du CICR, et à partir de son siège à Genève, l'Opération de Jordanie fut administrée de façon autonome, utilisant l'ensemble des ressources mises à sa disposition par les Sociétés nationales, la Ligue et le CICR. Sous la conduite du Secrétaire général de la Croix-Rouge finlandaise, le groupe de coordination établit un plan d'intervention, et composa son équipe. Celle-ci comprenait des membres du CICR, de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et de plusieurs Sociétés nationales.

En Jordanie, une structure parallèle fut établie et bientôt on disposa d'un personnel médical et de secours provenant de treize Sociétés de Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, de la Ligue et du CICR. En outre, on compta en Jordanie des équipes médicales de 19 nations, venues donner des soins aux blessés et aux malades.

Ainsi, puisant du personnel parmi 25 nations et Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, l'Opération de Secours pour la Jordanie, sans tenir compte du prestige, de l'importance ou de l'origine nationale, devint une réalité Croix-Rouge. Les gens se montrèrent exemplaires et les mesures prises n'eurent pas d'autre but que de porter secours à des êtres humains dans le besoin.

Un premier appel aux Sociétés nationales de la Croix-Rouge, du Croissant-Rouge et du Lion-et-Soleil-Rouge fut lancé par le CICR le 24 septembre, suivi de deux autres les 6 et 9 octobre. La réponse fut immédiate et satisfaisante. Un état des contributions est donné en annexe du présent rapport.

Un accord temporaire de cessez-le-feu permit à l'équipe Croix-Rouge, chargée de procéder à l'inventaire des besoins, de rejoindre Amman le 24 septembre. La situation était encore très tendue et, en raison de canonnades sporadiques, l'équipe se vit dans l'impossibilité de mener à bien son étude; elle fut, par contre, accaparée par la multitude des problèmes inhérents à l'organisation d'une action de secours. Tandis que des convois routiers étaient acheminés par la Syrie et le pont Allenby, de très nombreux avions apportant des secours atterraient sur l'aéroport d'Amman, souvent sans préavis. Dans des conditions très difficiles, ces arrivages furent acheminés vers quelques centres de distribution encore en place. Quant aux équipes médicales, elles étaient dirigées vers des zones où un calme relatif leur permettait de porter secours aux blessés. Tant les délégués de la Croix-Rouge que les membres des équipes

médicales accomplirent alors leur tâche dans une grande insécurité et un inconfort total.

A partir du 26 septembre, 50 avions environ provenant de France, des Etats-Unis et de Grande-Bretagne débarquèrent des hôpitaux de campagne en Jordanie.

Deux avions marqués du signe de la croix rouge, et mis à la disposition du CICR par le Gouvernement suisse, effectuèrent la navette entre Amman et Beyrouth, le Moyen-Orient et l'Europe. Ils amenaient du personnel, des fournitures médicales et des vivres; ils évacuaient les otages, des blessés et les derniers ressortissants étrangers pour qui ils représentaient le seul moyen de quitter le pays. Ces avions restèrent en service jusqu'au 1^{er} novembre, date à laquelle les liaisons commerciales avaient repris. Ces vols Croix-Rouge, qui permirent aussi l'approvisionnement des hôpitaux et de la population, ont été une contribution importante à la réussite de l'opération. Dans l'ensemble, 92 vols ont été effectués permettant l'acheminement de 582 tonnes de vivres et matériel.

Vers le début d'octobre, grâce à l'arrivée de personnel supplémentaire et à l'installation d'équipes médicales dans des secteurs déterminés, un semblant d'ordre fut atteint. Des quartiers généraux furent établis à l'Hôpital King Hussein et au Stade municipal d'Amman. On créa un dépôt central et le système de distribution des secours gagna en efficacité.

Les délégations permanentes du CICR au Liban, en Syrie et en Israël apportèrent le soutien logistique nécessaire aussi bien aux quartiers généraux qu'aux équipes sur le terrain. Des liaisons radiophoniques furent établies entre Beyrouth, Amman, Damas et Genève, ainsi que par l'intermédiaire des deux avions de la Croix-Rouge. En outre, la délégation du CICR à Beyrouth, un des principaux ports du Moyen-Orient, bénéficia de la remarquable coopération de la Croix-Rouge libanaise, qui prit une large part à l'effort général.

Le personnel administratif du Siège central de Genève visita régulièrement le terrain. Le chef de l'Opération de Secours arriva en Jordanie le 4 octobre; ce qu'il relève dans son rapport nous donne une excellente idée de la situation:

« La situation actuelle est difficile à évaluer, vu le manque d'informations exactes et de statistiques. On ne connaîtra probablement jamais le nombre exact des morts et des blessés. Les dommages causés par le conflit sont énormes dans certaines zones, tandis que dans d'autres il ne sont pas aussi étendus que ce que l'on avait annoncé. Les conditions de vie s'améliorent progressivement; toutefois, le manque d'eau et d'électricité constitue encore un problème majeur. Sur le plan médical, onze équipes, comprenant 516 médecins et infirmières, sans parler du person-

nel technique, ont traité 5107 patients. En dépit des difficultés, l'activité de ces équipes est efficace et très bien coordonnée, grâce à des réunions quotidiennes du personnel et grâce aussi à l'utilisation du réseau radio-téléphonique mis à disposition par l'équipe britannique. La première phase d'urgence peut être considérée comme terminée; dès à présent commence une deuxième étape, celle de la consolidation de l'action, qui nous permettra d'agir pour répondre aux besoins connus et continus engendrés par la situation. »

A la suite de ce rapport, des plans furent immédiatement dressés pour préparer la seconde phase de l'opération, la plus importante. Deux nouveaux appels destinés à obtenir plus de fonds et de fournitures furent lancés de Genève. Le recrutement de personnel supplémentaire et de remplacement fut entrepris avec succès.

En Jordanie, de meilleures conditions de travail furent obtenues; l'on arrêta des plans pour des distributions régulières, en collaboration avec la Société du Croissant-Rouge de Jordanie et du « Croissant-Rouge palestinien ». Ainsi, la situation s'améliora graduellement, malgré une sécurité très relative. Les équipes médicales continuèrent leurs activités sous la coordination de la Croix-Rouge. Une planification fut entreprise pour déterminer l'importance et la durée des soins médicaux à donner aux quelque 150 blessés civils dont l'état exigeait encore l'hospitalisation.

Les activités de l'UNRWA, qui avaient pratiquement cessé au moment du conflit, reprirent rapidement dès les premiers jours d'octobre. L'UNRWA a efficacement participé à l'effort commun pour secourir les victimes du conflit de Jordanie.

Une troisième et dernière phase de l'opération fut élaborée puis exécutée dès la fin d'octobre. Elle comportait le retrait progressif des équipes médicales et le regroupement dans un seul hôpital des blessés encore sous contrôle médical. Ce fut possible grâce à un accord passé entre la Croix-Rouge et le Ministère de la Santé jordanien, qui mettait à disposition de la Croix-Rouge l'Hôpital King Hussein. Le personnel fut fourni conjointement par le Ministère de la Santé, le Service médical de l'Armée, et les unités médicales de la Croix-Rouge. Le 30 octobre, tout était en place. De plus, avec l'accord des Gouvernements de la France, de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis, l'équipement médical des unités médicales de ces pays fut cédé à l'hôpital de la Croix-Rouge, qui put ainsi travailler efficacement. A ce matériel vinrent s'ajouter les fournitures offertes par diverses Sociétés nationales et celles envoyées par des donateurs privés.

Le 30 novembre, les 174 blessés transportés au Liban par le CICR immédiatement après le début du conflit avaient quitté les hôpitaux

libanais. Seuls 23 d'entre eux, dont le traitement ne permettait pas encore le rapatriement, durent attendre jusqu'au 29 novembre pour être transportés par avion en Jordanie. Il ressort des dossiers tenus par la Croix-Rouge et par les équipes médicales parrainées par divers gouvernements, que quelque 2500 patients avaient été admis dans les hôpitaux où travaillèrent ces équipes. Plus de 2300 opérations furent effectuées et plus de 7850 personnes se présentèrent aux consultations.

Dès le 1^{er} novembre et jusqu'à la clôture de l'opération, la distribution des secours fut assurée par la Société du Croissant-Rouge de Jordanie et par le « Croissant-Rouge palestinien », sous le contrôle du groupe de coordination de l'Action de Secours pour la Jordanie. En outre, des quantités de vivres et de médicaments leur parvinrent directement. Outre les transports aériens, des convois qui empruntèrent le pont Allenby ont amené d'importantes quantités de vivres, récoltés en Israël et dans les territoires occupés, y compris des secours alimentaires achetés par la délégation du CICR en Israël. Comme indiqué, dans la confusion qui suivit immédiatement le début du conflit, il n'a pas été possible d'enregistrer systématiquement l'arrivée de toutes les fournitures.

Les registres indiquent cependant que plus de 1 800 000 kilos de secours furent reçus et distribués par les équipes de l'Opération en Jordanie. Ces fournitures comprenaient 1 500 000 kilos de vivres, 112 000 kilos de produits pharmaceutiques et de matériel médical, plus un nombre important de tentes, de couvertures, de vêtements et d'autres articles.

Dès le 1^{er} décembre, des consultations eurent lieu avec les responsables de l'Hôpital King Hussein au sujet des blessés encore hospitalisés. Leur nombre décroissait chaque jour et les autorités médicales jordaniennes, en accord avec les médecins de la Croix-Rouge, décidèrent que le personnel sanitaire local était parfaitement capable d'en assurer le traitement. Il fut donc convenu que le reste du personnel médical de la Croix-Rouge serait retiré de Jordanie le 10 décembre. Ce jour-là, l'hôpital ne comptait plus que 14 patients.

Un dernier convoi de secours quitta Beyrouth le 5 décembre; il contenait des vivres, des fournitures médicales, des vêtements et des tentes. Le convoi arriva à Amman le 6 décembre et la Croix-Rouge procéda immédiatement à la distribution de ces fournitures avec l'aide du Croissant-Rouge de Jordanie et du « Croissant-Rouge palestinien ». Le 9 décembre, cette dernière mission était terminée et, le 10 décembre, médecins, infirmières et personnel de la Croix-Rouge regagnèrent leur pays.

* * *

Opération de secours en Jordanie

<i>Pays</i>	<i>Au comptant</i>	<i>Personnel</i>	<i>Dons en nature (valeur indi- quée lorsque connue)</i>	<i>Total</i>
	<i>(en fr. s.)</i>	<i>(en fr. s.)</i>	<i>(en fr. s.)</i>	<i>(en fr. s.)</i>
Abu Dhabi		non spécifié		
Algérie		31 000,—	93 140,—	124 140,—
Afrique du Sud, Croix-Rouge	3 005,—			3 005,—
Allemagne (Rép. Dem.), Croix-Rouge			216 114,—	216 114,—
Allemagne (Rép. Féd.) *		96 022,—	528 203,—	624 225,—
Arabie Séoudite		non spécifié		
Australie, Croix-Rouge	23 825,—			23 825,—
Autriche, Croix-Rouge			66 000,—	66 000,—
Belgique *	2 300,—		530 500,—	532 800,—
Canada, Croix-Rouge	71 600,—	8 526,—	72 240,—	152 366,—
Gvt	210 500,—			210 500,—
Chypre			non spécifié	non spécifié
Danemark *		648 102,—		648 102,—
Dubai		non spécifié		
Espagne, Croix-Rouge	10 000,—		135 000,—	145 000,—
Etats-Unis, Croix-Rouge	216 000,—	71 755,—		287 755,—
Gvt	432 000,—	4 320 000,—		4 752 000,—
Ethiopie, Croix-Rouge	10 000,—			10 000,—
Finlande *	51 600,—	316 922,—	76 295,—	444 817,—
France, Croix-Rouge	20 000,—	52 360,—		72 360,—
Gvt		1 193 500,—	74 382,—	1 267 882,—
Grande-Bretagne, Croix-Rouge	20 600,—	20 895,—	71 490,—	112 985,—
Gvt		2 000 000,—		2 000 000,—
Indonésie, Gvt	22 800,—			22 800,—
Irak		non spécifié		
Irlande, Croix-Rouge	20 600,—			20 600,—
Islande, Croix-Rouge	2 500,—			2 500,—
Israël, Gvt			(400 tonnes)	
Italie, Croix-Rouge *	94 551,—		175 000,—	269 551,—
Japon, Croix-Rouge	8 640,—		10 035,—	18 675,—
Koweït, Croissant-Rouge		non spécifié	618 100,—	618 100,—
Liban, Croix-Rouge			58 700,—	58 700,—
Libye		non spécifié		
Liechtenstein, Croix-Rouge	5 000,—			5 000,—
Luxembourg, Croix-Rouge	3 000,—			3 000,—
Maroc, Croissant-Rouge			250 000,—	250 000,—
Monaco, Croix-Rouge	1 560,—			1 560,—
Norvège, Croix-Rouge	60 400,—	30 200,—	513 400,—	604 000,—
Gvt	120 800,—			120 800,—

* Y compris la contribution gouvernementale.

COMITÉ INTERNATIONAL

<i>Pays</i>	<i>Au comptant</i>	<i>Personnel</i>	<i>Dons en nature (valeur indi- quée lorsque connue)</i>	<i>Total</i>
	<i>(en fr. s.)</i>	<i>(en fr. s.)</i>	<i>(en fr. s.)</i>	<i>(en fr. s.)</i>
Nouvelle-Zélande, Croix-Rouge	24 480,—			24 480,—
Pays-Bas, Croix-Rouge	210 000,—	35 700,—	190 281,—	435 981,—
Gvt	120 000,—		714 000,—	834 000,—
Philippines, Croix-Rouge	1 080,—			1 080,—
Pologne, Croix-Rouge			10 500,—	10 500,—
Qatar, Gvt			300 000,—	300 000,—
Roumanie, Croix-Rouge			112 700,—	112 700,—
RAU			non spécifié	
Soudan		non spécifié		
Suède *	248 930,—	127 922,—	1 529 970,—	1 906 822,—
Suisse, Croix-Rouge		25 000,—	100 000,—	125 000,—
Gvt		100 000,—	2 900 000,—	3 000 000,—
Syrie, Croissant-Rouge	15 600,—			15 600,—
Tunisie, Croissant-Rouge			non spécifié	
Turquie, Croissant-Rouge			135 512,—	135 512,—
URSS, Croix-Rouge		23 088,—	86 400,—	109 488,—
Yemen (Rép. pop. dém.)			non spécifié	
Yougoslavie, Croix-Rouge			15 000,—	15 000,—
<i>Autres</i>				
Communauté économique européenne			1 000 000,—	1 000 000,—
Particuliers	27 300,—			27 300,—
Fédération Luthérienne	43 200,—			43 200,—
OXFAM	154 500,—			154 500,—
Save the Children Fund		259 250,—		259 250,—
CARE		(inclus dans le Gouverne- ment EU)	(150 tonnes)	
« Catholic Relief Service »			14 500,—	14 500,—
UNHCR	21 600,—			21 600,—
UNRWA			40 000,—	40 000,—
Groupes privés de la « West Bank »			(490 tonnes)	
	2 277 971,—	9 360 242,—	10 637 462,—	22 275 675,—

* Y compris la contribution gouvernementale.

COMITÉ INTERNATIONAL

	<i>Francs suisses</i>	
A Secours distribués aux victimes		
1. Aliments	151 429,—	
2. Vêtements	27 497,—	
3. Abris — objets de ménage — literie	157 227,—	
4. Traitements et fournitures médicales	603 440,—	
5. Transport	242 433,—	
6. Entreposage	113 245,—	
7. Fournitures et matériel spéciaux de secours	64 427,—	
8. Contribution au centre de rééducation et de membres artificiels en Jordanie	250 000,—	1 609 698,—
B Dépenses opérationnelles (Siège et sur le terrain)		
9. Salaires	97 443,—	
10. Assurances	69 387,—	
11. Allocations journalières (« per diem ») et de voyage	301 018,—	
12. Communications	43 023,—	
13. Matériel de bureau et équipement personnel	81 357,—	
14. Entretien et stockage, dans un entrepôt de Beyrouth, du matériel et des fournitures prêts à être utilisés dans la région	76 045,—	668 273,—
Total A et B		2 277 971,—
Total des crédits promis et reçus		2 277 971,—
Valeur totale de l'aide		
apportée aux victimes du conflit jordanien :		
En espèces		2 277 971,—
En nature		10 637 462,—
En services		9 360 242,—
Total général		22 275 675,—

*

Des équipes médicales des pays suivants ont été envoyées en Jordanie pour prendre part à l'opération de secours :

Abu Dhabi, Algérie, Allemagne (République fédérale), Arabie séoudite, Danemark, Dubai, Etats-Unis, Finlande, France, Grande-Bretagne, Irak, Koweït, Libye, Qatar, RAU, Soudan, Suède, Suisse, URSS.

Les Sociétés de Croix-Rouge et du Croissant-Rouge des pays suivants ont prêté du personnel, à titre individuel, à l'opération de secours en Jordanie :

Australie, Canada, Danemark, Etats-Unis, Finlande, France, Grande-Bretagne, Grèce, Norvège, Pays-Bas, Suède, Suisse, Tunisie.